

Défense du droit syndical, rythmes scolaires, rassemblement mercredi 4 juin à 14 h devant l'IA du Val-de-Marne

Communiqué commun SNUipp-FSU 94, SNUDI-FO 94, SUD Education 94 après la CAPD du 20 mai

Défense du droit syndical

Lors de la CAPD du 20 mai nos trois organisations syndicales ont exigé de la DASEN qu'elle retire le courrier (envoyé aux écoles le 19 mai) remettant en cause le droit syndical.

Elles refusent le chantage et la division qui procèdent de la désignation d'un « heureux élu par école » qui visent à faire abandonner aux collègues leur droit à participer à la réunion syndicale à laquelle ils se sont inscrits.

Elles invitent les collègues à ne pas céder à la pression des IEN en ne communiquant aucun nom.

Toutes les demandes de droit des collègues pour participer aux différentes réunions syndicales le mercredi 11 juin (journée de rattrapage de la journée de prérentrée du 2 septembre que nous avons déjà travaillée), doivent être acceptées.

Elles s'adressent en ce sens à la Rectrice de l'académie de Créteil puisque la DASEN a indiqué en CAPD à la suite de nos interventions qu'elle réexaminerait la situation avec la nouvelle rectrice.

Rythmes scolaires

A plusieurs reprises lors de la CAPD, l'IA a fait état de la grande désorganisation que générerait dans les écoles et dans les services la mise en place des rythmes scolaires.

Interrogée lors de la CAPD sur les communes du Val-de-Marne qui ont, à ce jour, déposé un projet pour mettre en place le décret sur les rythmes à la rentrée prochaine, l'Inspectrice d'Académie a répondu que sur les 47 communes, seules 4 semblaient maintenir leur projet : Créteil, Cachan, Alfortville et Arcueil. Elle a précisé que, pour elle, le Préfet imposera la même organisation, correspondant au décret Peillon, à toutes les écoles des communes qui n'auront pas déposé de projet à la Pentecôte »

Ce chiffre montre que rien n'est joué. Les enseignants du département qui, à l'appel de nos organisations syndicales, ont fait grève à 85% et manifestent depuis plus d'un an dans des proportions jamais égalées pour que le décret sur les rythmes scolaires ne soit pas mis en place à la rentrée 2014, qu'il soit suspendu et retiré, doivent enfin être entendus.

Rassemblement à 14h le mercredi 4 juin devant l'IA à Créteil

Pour exiger aucune mise en place des rythmes à la rentrée dans le Val-de-Marne

Le maintien de l'égalité de traitement des écoles et des enseignants du département est contradictoire avec la définition de rythmes locaux et de calendriers spécifiques que les décrets Peillon et Hamon mettent en oeuvre.

En conséquence, à 2 jours de la date échéance du 6 juin le SNUipp le SNUDI-FOet SUD education appellent les collègues à se rassembler massivement mercredi 4 juin à 14h devant l'IA à Créteil pour demander expressément à la DASEN de surseoir à toute application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée prochaine dans les écoles du département.

Elles s'adressent à nouveau à tous les Maires du département pour les inviter à participer à nos côtés à ce rassemblement du 4 juin et pour leur demander de ne pas s'engager dans la mise en oeuvre du décret sur les rythmes et par conséquent de ne transmettre aucun projet d'organisation du temps scolaire à la DASEN ou si un projet a déjà été transmis, de le retirer, à l'instar d'autres élus du département..

Elles s'adressent aux syndicats des personnels territoriaux du département dont les conditions de travail sont mis en cause par le décret, aux parents et à leurs associations pour leur proposer de soutenir et de participer au rassemblement du 4 juin.

Informées que le CDEN consacré aux rythmes scolaires est convoqué le jeudi 19 juin, les organisations syndicales décident d'ores et déjà de déposer un préavis de grève commun.

Créteil le 20 mai 2014